



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



## Coopération franco-slovaque

### Programme « Un an en France »

### 2018-2019

**Rectorat de l'académie de  
Poitiers**  
**Direction des services  
départementaux de l'éducation  
nationale de la Vienne**

**Délégation académique aux  
relations européennes,  
internationales et à la  
coopération  
(Dareic)**

**Affaire suivie par**  
Anne-Marie VRIGNEAU  
Dareic  
05.16.52.65.50

Claudie Marret  
Adjointe  
05 16 52 65 51

[dareic@ac-poitiers.fr](mailto:dareic@ac-poitiers.fr)

**Rectorat de Poitiers**  
**Adresse postale**  
22 rue Guillaume VII le Troubadour  
CS 40 625  
86022 Poitiers cedex

**Poitiers, le 19 mars 2018**

#### Destinataires

##### *Pour attribution*

- Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics et privés sous contrat de l'académie

##### *Pour information*

- Madame et Messieurs les Directeurs académiques des services de l'Education nationale de Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne

#### Principes

Le programme lancé en 2008 par le gouvernement slovaque visant à permettre à des lycéens slovaques d'effectuer une année de mobilité – dans le cadre de leur scolarité – dans différents pays d'Europe, dont la France, est reconduit pour la prochaine année scolaire.

L'académie de Poitiers, ayant participé dès le départ à ce programme « Un an en France », a noué des liens privilégiés avec les autorités scolaires slovaques et accueille tous les ans des élèves slovaques issus des sections bilingues franco-slovaques existant dans leur pays.

Il ne s'agit donc pas d'une mobilité linguistique dont la finalité serait essentiellement l'apprentissage ou l'approfondissement du français : **les élèves slovaques accueillis sont déjà bilingues**. Possédant tous un très bon niveau scolaire, ils suivent les cours dans les mêmes conditions que les élèves français. Ils sont accueillis en **Première S** exclusivement.

Au fil des ans, la réussite de ce programme de coopération s'est confirmée. La motivation et l'investissement des élèves slovaques, souvent extrêmement brillants, se sont révélés enrichissants pour tous. Leurs camarades français trouvent là l'occasion de dialoguer avec d'autres jeunes Européens, ce qui contribue à leur donner une ouverture au monde et une conscience européenne approfondie.

A plus long terme, ce programme favorise la formation d'une élite francophone en Slovaquie et permet ainsi de maintenir le rayonnement de la culture française au-delà de nos frontières.

## Modalités pratiques

- ⇒ Les candidats sont sélectionnés par les lycées possédant une section bilingue franco-slovaque, en lien avec l'Institut Français en Slovaquie.
- ⇒ Les élèves retenus passent **la totalité de l'année scolaire** dans le lycée français d'accueil.
- ⇒ Ils font partie intégrante de la communauté scolaire, et ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que leurs camarades français.
- ⇒ Ils retournent généralement chez eux pendant les vacances de Noël, mais restent en France pendant les autres périodes de congés scolaires.
- ⇒ Pendant l'année scolaire, les élèves slovaques sont hébergés en famille d'accueil ou en internat (si le lycée en possède un). Dans ce dernier cas, ils sont pris en charge par une famille d'accueil pendant les week-ends et les vacances scolaires.
- ⇒ **Le lycée recherche les familles d'accueil volontaires pour recevoir un élève slovaque :**
  - soit à temps complet (si l'élève n'est pas hébergé en internat)
  - soit pour les week-ends et vacances scolaires (si l'élève est hébergé en internat).
- ⇒ **Les frais de séjour sont pris en charge par les familles slovaques :** celles-ci versent aux familles d'accueil une somme forfaitaire permettant de couvrir les frais d'hébergement (que ce soit en famille d'accueil ou en internat), de demi-pension et les dépenses diverses liées à la scolarité. Elle peut être comprise entre 350 € et 400 € par mois.
- ⇒ Pendant toute la durée de leur séjour en France, les élèves slovaques sont couverts par une assurance « maladie, accident et responsabilité civile » valable en France. Cette assurance est souscrite par leurs parents.
- ⇒ A l'issue de cette année de mobilité, les élèves slovaques retournent dans leur pays. Il ne sera pas possible de prolonger leur séjour en France, afin que d'autres élèves slovaques puissent bénéficier à leur tour de ce programme.

**Les Proverseurs des lycées possédant une filière scientifique  
doivent faire connaître le nombre de places qu'ils pourront réserver  
en Première S à la rentrée 2018**

**pour le 26 avril 2018**

Ils s'assureront également de disposer des places d'internat nécessaires  
(le cas échéant) et se chargeront de rechercher les familles d'accueil.

Il est souhaitable que les lycées de l'académie se mobilisent afin de recevoir et former le plus grand nombre possible de jeunes Slovaques francophones, très désireux de bénéficier de l'enseignement français.

Je vous remercie de votre implication.

Armel de la Bourdonnaye

Recteur de l'académie de Poitiers  
Chancelier des universités